

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025 (validé en réunion de conseil du 13 janvier 2026)

Étaient présents : Mme DOUDARD, Maire - Mr LORY, Adjoint au Maire - Mme BUCHARD - Mr LOURDAIS - Mr CHARLOT - Mr DESTOUCHES - Mr LERAY - Mme LEVANNIER et Mr LEDAUPHIN

Étaient excusés : Mr CHAMPAGNE et Mme DUVAL

Était absente : Mme COGRENNE

REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2026

REPAS FOURNIS AUX PERSONNES EXTERIEURES :

Le Conseil Municipal maintient le prix du repas adulte à 8 € (départ de la cuisine centrale de Montaudin) pour les personnes âgées domiciliées à MONTAUDIN et dans les communes environnantes pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de locations de la salle des fêtes ainsi qu'il suit (augmentation de 2 % arrondi à l'euro supérieur) :

	Commune	Hors Commune
Après-midi dansant, soirée dansante, bal SANS REPAS (associations)	286,00 €	357,00 €
Soirée dansante AVEC REPAS (associations)	337,00 €	408,00 €
Location du vendredi après-midi au dimanche soir - particulier	500,00 €	
Location du vendredi après-midi au dimanche soir - assos, Entreprises	500,00 €	663,00 €
Réunion de famille 1 REPAS (particulier) – salle parquet	286,00 €	
Réunion de famille 2 REPAS (particulier) – salle parquet	316,00 €	
Réunion de famille 1 REPAS (particulier) – salle hall d'accueil	133,00 €	
Réunion de famille 2 REPAS (particulier) – salle hall d'accueil	153,00 €	
Réunion de famille après une sépulture	51,00 €	
Repas associatif entre adhérents – 1 REPAS	204,00 €	255,00 €
Réunion d'informations avec ou sans buffet - salle parquet	153,00 €	
Réunion d'informations avec ou sans buffet - salle hall d'accueil	102,00 €	
Vin d'honneur - salle parquet	102,00 €	
Vin d'honneur - salle hall d'accueil	71,00 €	
Concours de belote, loto, bourse aux jouets, déballage de vêtements, exposition	102,00 €	143,00 €
Soirée théâtrale, spectacle, concert, arbre de Noël, marché de Noël	102,00 €	153,00 €
Assemblée générale des associations et rencontre pour les classes	gratuit	102,00 €
Saint-Sylvestre – salle parquet	510,00 €	
Saint-Sylvestre – salle hall d'accueil	150,00 €	
Caution - salle parquet	600,00 €	
Caution - salle hall d'accueil	300,00 €	
Caution pour utilisation du vidéoprojecteur et/ou prêt des micros	500,00 €	
Indemnité pour non-nettoyage ou nettoyage insuffisant des salles et appareils de cuisine	30 € par heure de ménage réalisée par l'agent communal	
Indemnité pour inoccupation de la salle le jour fixé et non annulée 2 mois avant la date	50 % du prix de la location réservée	
Location de couverts, l'unité	0,06 €	

TARIFS DES DROITS DE PLACE :

Le Conseil Municipal maintient les tarifs des droits de place, à savoir :

- ↳ Droit de place : 6,00 € pour les commerçants ambulants alimentaires
- ↳ Droit de place : 10,00 € pour les autres commerçants

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

- concessions funéraires permettant des inhumations en caveau et renouvellement concession :

Concession de 15 ans (terrain nu).....	108,00 €
Concession de 30 ans (terrain nu).....	138,00 €
Concession de 50 ans (terrain nu).....	168,00 €

- concessions cinéraires (emplacements plus petits réservés aux urnes) et renouvellement concession :

Concession de 15 ans (terrain nu).....	102,00 €
Concession de 30 ans (terrain nu).....	129,00 €
Concession de 50 ans (terrain nu).....	153,00 €

- Cavurnes mises en place par la commune :

350 € la cavurne auquel s'ajoute le prix de la concession cinéraire (15 ou 30 ans).

- Colombarium :

657 € la case auquel s'ajoute le prix de la concession cinéraire (15 ou 30 ans).

La plaque (sans gravure) pour l'identification du défunt qui est apposée sur la porte de la case est fournie par la commune et remboursée par la famille au prix d'achat supporté par la commune.

- Pour une dispersion des cendres au jardin du souvenir :

La dispersion des cendres est gratuite.

La plaque (sans gravure) pour l'identification du défunt qui est apposée sur la colonne est fournie par la commune et remboursée par la famille au prix d'achat supporté par la commune.

Le Conseil Municipal maintient la répartition du produit des concessions funéraires, à savoir : 2/3 pour le budget Communal et 1/3 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

TARIF DE LOCATION DE L'ABRI AU PLAN D'EAU COMMUNAL :

Le Conseil Municipal maintient le tarif de location de l'abri au plan d'eau communal à 40 € la journée pour les particuliers. *La gratuité est toujours accordée pour les associations et les fêtes de quartier de MONTAUDIN.*

TARIFS DE LOCATIONS DES CHAPITEAUX :

Le Conseil Municipal fixe le prix de location des chapiteaux ainsi qu'il suit :

↳ Location d'un chapiteau = 120 € ↳ Location de deux chapiteaux = 240 €

↳ Cauton = 400 € par chapiteau

Les chapiteaux sont loués sans accessoires (ni tables, ni bancs).

REPAS COMMUNAL DU 3EME AGE :

Le Conseil Municipal maintient le prix du repas à 10 €.

FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES POUR L'ANNEE 2026 POUR LES ENFANTS SCOLARISES AUX ECOLES DE MONTAUDIN

Les modalités de participation sont les suivantes : coût réel d'un élève de classe maternelle et coût réel d'un élève de classe primaire, sachant que les dépenses prises en compte pour le calcul de l'année 2026 sont celles du compte administratif de l'année 2024 et les effectifs de l'école publique au 1^{er} octobre 2025.

Pour l'année 2026, le coût s'élève donc à 1 504 € pour un élève de la classe maternelle et 612 € pour un élève de la classe primaire, soit :

	École privée		École publique		Participation demandée
	maternelle	primaire	maternelle	primaire	
St Berthevin la Tanière	4	3	5	5	18 432 €
Larchamp	0	0	4	7	10 300 €
St Ellier du Maine	3	0	3	2	10 248 €
Savigny le vieux	0	0	1	0	1 504 €
TOTAL	7	3	13	14	40 484 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les montants ci-dessus et autorise Madame le Maire à demander ces participations aux communes extérieures sur l'année 2026.

DECISION SUR DES BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN : « 6 ET 7, RUE DES POULES » « 17, RUE DE CARELLES » ET « 14, RUE D'ERNEE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'utilise pas de son droit de préemption urbain pour ces biens.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026 et clôture donc le budget assainissement collectif à la même date.

AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT ETABLIE AVEC LE SENOM

Des travaux supplémentaires ont été réalisés « Rue du Parc » et « Rue de la Rabine » en concertation avec les élus, à savoir :

↳ Travaux eau usée :

- Rue du Parc : travaux supplémentaires de terrassement et collecteur avec un branchement supplémentaire pour 7 995,40 € HT.

↳ Travaux eau pluviale :

- Rue du Parc : travaux supplémentaires de terrassement et collecteur avec un branchement supplémentaire pour 2 986,50 € HT + busage supplémentaire pour faciliter le croisement des véhicules pour 1 920 € HT.

- Rue de la Rabine : travaux supplémentaires pour 7 921 € HT

Soit un montant total supplémentaire de travaux pour l'eau pluviale de 12 827,50 € HT.

Afin de régler ces travaux au SENOM, le Conseil Municipal accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat établi pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « ROUTE DE LA TANNIERE » POUR LA PERIODE 2026-2028 AVEC LE GAEC « L'AIRE DU BOIS »

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de mise à disposition du terrain communal situé « Route de la Tannière » au GAEC « L'Aire du Bois » moyennant un loyer annuel de 150 € l'hectare.

MISE EN PLACE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - VOLET SANTE POUR LES AGENTS

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

INFORMATIONS DIVERSES

Devis de réparation de la toiture de la Poste :

Madame le Maire présente deux devis concernant la réparation de cette toiture :

- Réparation avec remise en état du clocheton = 6 668,53 € HT
- Réparation avec dépose du clocheton = 3 593,82 € HT

Après discussion et vote à main levée (8 pour - 1 abstention), il est décidé de réparer la toiture en déposant le clocheton.

Travaux sur ancienne parcelle (ex Georgeault) « 17, Rue de Normandie » :

Madame le Maire fait savoir que la SCI de Normandie, propriétaire du « 17, Rue de Normandie », a procédé au nettoyage du terrain. Elle propose d'enlever et d'évacuer le cagibis situé sur le terrain communal (à charge de la commune, l'enlèvement des pneus et de l'amiante).

La SCI propose également à la commune que l'entreprise qui va intervenir pour son compte réalise en même temps les travaux sur le terrain communal : décaissement du terrain avec évacuation puis empierrement en 20/40 et démolition d'une partie des murs, ainsi que l'aménagement de la petite allée sur le lotissement des lilas.

Le devis s'élève à 7 610 € HT. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis.

Repas communal :

Compte-tenu des échéances électorales et des vacances scolaires de printemps + jours fériés, le repas communal organisé à l'intention des personnes âgées de 65 ans et plus aura lieu le samedi 26 septembre 2026.

Compte-rendu exact, vu par Mr Michaël LERAY, le secrétaire de séance.